

CERTIFICAT MÉDICAL

attestant de l'absence de contre-indication à la
pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo ou du Kinomichi
pour les passages de grades et les épreuves techniques
des diplômes d'enseignement

FFAAA-2018-18-NDI-COMMEDICALE – PAGE 5/7

Annule et remplace l'édition du 19 juillet 2017

Je soussigné-e Dr. _____

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme _____

Né-e le _____

et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique en compétition* :

- ☐ de l'Aïkido
- ☐ de l'Aïkibudo
- ☐ du Kinomichi
- ☐ du Sport

Nombre de cases cochées : ____

Fait à _____

Le _____

Cachet et signature du médecin :

** Il n'existe pas à proprement parler de compétition dans ces disciplines, mais les situations amenant à la délivrance d'un titre (passage de grade ou épreuves techniques des diplômes d'enseignement) peuvent être considérées comme des équivalents de compétition en raison des contraintes physiologiques plus importantes, avec souvent la volonté de se « dépasser ».*